

Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal
04380 Le CASTELLARD-MELAN
Séance du jeudi 17 avril 2014

Date de la convocation : 10/04/2014

Sont Présents : Maurice GODDEFROY, Cédric LANDOUZY, Cédric BREISSAND, Olivier RAMBEAUX, Elisabeth DUCHATELET, Chantal BARDIN, Jacques JULIEN

M. Jacques JULIEN ouvre la séance à 18 h 10
Le conseil nomme Cédric BREISSAND, secrétaire de séance.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

• **Budget Principal**

Le compte administratif présenté s'établit comme suit :

Fonctionnement

| | |
|--------------------------|-------------|
| Recettes | 54 657,40 € |
| Dépenses | 33 196,47 € |
| Excédent 2013 | 21 460,93 € |
| Excédent 2012 reporté | 613,34 € |
| Excédent de clôture 2013 | 22 074,27 € |

Investissement

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Recettes | 42 227,91 € |
| Dépenses | 85 568,70 € |
| Déficit 2013 | 43 340,79 € |
| Excédent 2012 reporté | 23 455,53 € |
| Déficit de clôture 2013 | 19 885,26 € |
| Reste à réaliser sur 2014 : | |
| Recettes | 29 097,00 € |
| Dépenses | 18 221,95 € |

Hors la présence du Maire, le compte administratif, identique au compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier principal, est approuvé

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : six

• **Budget Eau et assainissement**

Le compte administratif Service Eau présenté s'établit comme suit :

Exploitation

| | |
|--------------------------|------------|
| Recettes | 8 190,48 € |
| Dépenses | 8 599,04 € |
| Déficit 2013 | 408,56 € |
| Excédent reporté en 2012 | 3 230,03 € |
| Excédent de clôture 2013 | 2 821,47 € |

Investissement

| | |
|------------------------------|-------------|
| Recettes | 30 518,70 € |
| Dépenses | 6 294,73 € |
| Excédent 2013 | 24 223,97 € |
| Déficit 2012 reporté | 23 421,56 € |
| Excédent de clôture 2013 | 802,41 € |
| Restes à réaliser sur 2014 : | |
| Dépenses | 789,91 € |
| Recettes | néant |

Hors la présence du Maire, le compte administratif, identique au compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier principal, est approuvé

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : six

Vote des différents tarifs et taux, à l'unanimité :

- ✓ Taux d'imposition locale : inchangés
- ✓ Prix de l'eau : inchangés
- ✓ Rappel du tarif du service public d'assainissement non collectif, gratuit jusqu'à juillet 2016 pour le contrôle de fonctionnement et construction/réhabilitation d'une installation. En cas de refus de contrôle, la pénalité reste due, égale au tarif de 50 à 80 euros.
- ✓ Prix du bois d'affouage, le stère passe de 10 Euros à 11 Euros
- ✓ Tarif et durée des concessions funéraires, inchangés
- ✓ Subvention aux associations, ADMR-60, Pays-56, Réserve Géologique-50, GDA foire-50, Comité des fêtes-250, ASFODEL-10 Euros
- ✓ Indemnités aux élus, le Maire : 50% du montant pour les communes de moins de 500 habitants, soit 8,5% du l'indice 1015 (soit 323€ brut mensuel), 4% pour la 1^{ère} adjointe, 1% pour le 2^{ème} adjoint
- **Personnel communal, contrats de travaux occasionnels d'entretien communal de mai à octobre 2014**, acceptés à l'unanimité :
 - ✓ M. Saïd BOUHENIA, 130 h Castellard-Village et chemins
 - ✓ M. Laurent GAUTIER, 150 h, Mélan-Village et relevés des compteurs d'eau (production et abonnés)
- **Axes de travail 2014-2015, approbation des plans de financements et demandes de subventions**, validés à l'unanimité :
 - ✓ Acquisition d'une lame de déneigement, demande de financement à 80% par le FSL (Fonds Solidarité Locale de la Région Paca). Montant total TTC : 6 500 €
 - ✓ Entretien partiel des chemins sur fonds propres, environ 2000€ TTC, chemins de Sisteron et du Villard, caniveaux et revers d'eau.
 - ✓ Travaux chemin du Villard : l'érosion a rendu dangereux un passage du chemin qui s'élève vers le Sufron et le Villard, qu'il convient de rogner l'accotement amont de cette portion étroite de piste avant qu'un nouvel éboulement empêche le passage des véhicules. Ainsi malgré son profil accidenté et étroit le chemin du Villard sera pérennisé sur son emprise de 2,50ml. Il est rappelé que celui-ci reste délicat voire impraticable par terrain détrempe ou enneigé et d'une façon générale inaccessible aux moyens de secours. Une subvention de à 80% est sollicitée auprès du Conseil Général ; Montant de l'opération TTC : 12 000 €
 - ✓ Réalisation année-2 du PAS Région : mise en accessibilité de la mairie si établissement prochain de la servitude de voisinage ou « accotements/récupération des eaux de ruissellement sur CD17, reprise de l'éboulis en continuité avec le muret existant » sur Mélan. Confirmation de la création au Castellard-Village de deux places stationnement sur le domaine communal. La réfection du

calvaire en amont du Castellard-Village reste à envisager. Montant budgété : 14 400 € TTC, Subvention 50% HT : 6 000 €.

- ✓ Remplacement nécessaire de la toiture de la Mairie et étanchéité au niveau du clocheton de l'église du Castellard, pour lesquels une subvention à 80%, d'un montant de 10 000€ est sollicitée auprès du Conseil Général, FODAC. Montant de l'opération en 2014 : 22 235 € TTC

BUDGET GENERAL 2014

Le Conseil Municipal,

- Constate les résultats suivants votés au compte administratif 2013 :
Excédent de fonctionnement : 22 074,27€
- Proposition d'affecter 22 000 € en investissement au budget général,

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif qui se résume comme suit :

| | | | |
|------------------|----------|-------------|---|
| Fonctionnement : | Recettes | 52 997,27 € | |
| | Dépenses | 52 997,27 € | |
| Investissement : | Recettes | 83 566,33 € | dont restes 2013 à réaliser : 29 097 € |
| | Dépenses | 83 566,33 € | dont restes 2013 à réaliser : 18 221,95 € |

Après délibération, le conseil municipal adopte le budget principal 2014 présenté ci-avant

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Sept

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2014

Le Conseil Municipal, constate les résultats suivants votés au compte administratif 2013 :

- Excédent d'exploitation : 2 821,47 €
- Propose d'affecter zéro € en investissement
- Sont proposées en investissement, les dépenses suivantes :
 - Le paiement des 60 mètres de canalisation du secteur Pécoulet
 - Adduction J. DENEUVE aux Collons

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif qui se résume comme suit :

| | | | |
|------------------|----------|-------------|---|
| Fonctionnement : | Recettes | 10 861,67 € | |
| | Dépenses | 10 861,67 € | |
| Investissement : | Recettes | 7 184,11 € | dont restes 2013 à réaliser : zéro € |
| | Dépenses | 7 184,11 € | dont le déficit 2013 de zéro € et le reste à réaliser de 789,91 € |

Après délibération, le conseil municipal adopte le budget annexe de l'eau 2014 présenté ci-avant

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : sept

Désignation à l'unanimité des représentants communaux aux différents organismes :

- **Collège d'électrification Digne-Barrême** : Titulaires, BARDIN Ch., JULIEN J., Suppléant : GODDEFROY Maurice

- **Pays Dignois**, BARDIN Ch., JULIEN J. GODDEFROY Maurice pour Assemblée Générale et BARDIN Chantal au Conseil d'Administration
- **Commission des finances municipales**, l'ensemble des conseillers municipaux
- **Commission des marchés et travaux**, l'ensemble des conseillers municipaux
- **Correspondant Défense** ; JULIEN J.
- **Tribunal Administratif pour la défense des intérêts communaux** :
 - Dossier Certificat d'Urbanisme, Recours de juillet 2012 : le Maire JULIEN J.
 - Dossier Mention du Chemin de St Estève au répertoire des chemins, Recours de mars 2014 : la 1^{ère} Adjoint BARDIN Ch.

Divers :

- **Débroussaillage des emprises communales sur Mélan** : sentiers de desserte des parcelles « jardins de Mélan » et le chemin communal de Mélan à D3/proximité Ste Madeleine. La connaissance des deux anciens maires J. VINDEIRINHO et M. GODDEFROY sera utile.
- **Lancement études préparatoires à la création d'une réserve incendie de 120 m3 pour Mélan et au raccordement de Clombeynier sur le réseau d'eau communale** : emplacements potentiels, estimation selon les options, demandes de servitudes. Groupe de travail piloté par Ch. BARDIN.
- **Coupes de bois : trois demandes ont été enregistrées à ce jour, pour JM GODDEFROY, J. VINDEIRINHO et L.MAUREL**. Les conditions sont les suivantes : un lot annuel de 15 stères par foyer habitant la commune, accès ouvert par la Mairie, dès lors que la piste sera hors d'eau sur toute sa longueur ; toute détérioration de celle-ci de pourra être à la charge de son auteur. Date limite d'inscription pour une coupe en 2014, le 15 Mai.
- **Procurations postales**, données aux Maire, Adjointes et Cédric BREISSAND.

La séance est levée à 19h 40

affichage le 19 avril 2014